

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 décembre 2023

Lancement d'une campagne nationale pour développer la justice amiable

Le ministère de la Justice et le Conseil national des barreaux (CNB) lancent aujourd'hui une campagne nationale de valorisation de l'amiable pour sensibiliser les justiciables aux modes de résolution amiable des différends, et proposer des outils à destination des cabinets d'avocats.



Dans le cadre du plan d'action pour la Justice, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice annonçait en janvier 2023 un certain nombre de mesures pour développer le recours aux modes amiables de résolution des litiges.

Pour instaurer cette culture de l'amiable, les dispositifs existants doivent être mieux connus des justiciables. Les acteurs judiciaires doivent également s'appropriier les procédures amiables, au premier rang desquels les avocats.

Afin de favoriser l'adhésion des justiciables à la justice amiable, le ministère de la Justice et le CNB ont conçu et déployé pour la première fois une campagne de communication commune à la portée nationale. Par le biais de cette campagne, le ministère de la Justice et le Conseil national des barreaux manifestent leur attachement à l'accès du justiciable à la Justice, qu'elle soit par les voies judiciaires traditionnelles ou par l'amiable, et rappellent le rôle de l'avocat dans ce cadre.

Une campagne de communication à double objectif

Alors qu'une procédure judiciaire peut être éprouvante pour le justiciable, la signature de campagne « *Gardez votre énergie pour les bons moments* » souligne la possibilité d'un règlement apaisé des conflits. L'avocat a un rôle important à jouer dans le développement de l'amiable, puisqu'il conseille et accompagne le justiciable dans cette démarche.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

La campagne se décline en deux principaux volets :

- La diffusion d'une campagne publicitaire du 4 au 22 décembre 2023 sur plusieurs canaux de communication nationaux (presse écrite, presse en ligne et réseaux sociaux) ;
- La diffusion d'un kit pédagogique à destination des réseaux judiciaires, des barreaux et des avocats, qu'ils pratiquent ou non l'amiable. Ce kit comprend une affiche (2 exemplaires par kit), une brochure (40 exemplaires par kit) et est téléchargeable sur le site du www.cnb.avocat.fr.